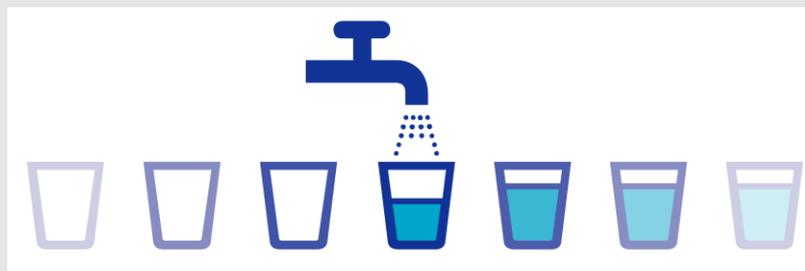


# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*  
**DU SERVICE PUBLIC**



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2013  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

# Sommaire

■	<b>CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS .....	5
■	LONGUEUR DU RÉSEAU.....	5
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>6</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	6
■	FRAIS D'ACCÈS AU SERVICE.....	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	6
○	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE.....	7
○	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	9
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>10</b>
■	QUALITÉ DE L'EAU .....	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	11
■	PERFORMANCE DU RÉSEAU.....	13
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>14</b>
■	RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX .....	14
■	TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE .....	14
■	ETAT DE LA DETTE.....	14

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP D'ARGENTRE SUD regroupe les communes de : ARGENTRE, BAZOUGERS, BONCHAMP-LES-LAVAL, FORCE, LA CHAPELLE-RAINSOUIN, PARNE-SUR-ROC, LOUVIGNÉ et SOULGE-SUR-OUETTE.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

19 275 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2003. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2014.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2005	- Remplacement de l'indice TP 10-3 - Nouvelle rémunération du fermier - Prise en charge des coûts d'analyses par le fermier
2	01/01/2007	- Nouveaux ouvrages - Nouveaux tarifs de base - Nouvelle formule d'actualisation des prix

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR FRANCE sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, du génie civil
-----------------------	---

## ■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2012 [m³]	Prélèvement 2013 [m³]	Variation 2012/2013
Prélèvement Montroux	85	448 614	518 794	+15,64 %
Prélèvement en nappe souterraine				
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>448 614</b>	<b>518 794</b>	<b>+15,64 %</b>

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2012 [m³]	Importé en 2013 [m³]
LAVAL	413 163	323 071

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2012 [m³]	Production 2013 [m³]	Variation 2012/2013
Prélèvement Montroux	1 500	439 218	510 423	+16,21 %
Prélèvement en nappe souterraine				

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2012	2013	Variation
Ressources propres	439 218	510 423	+16,21 %
Importations	413 163	323 071	-21,81 %
<b>Total général</b>	<b>852 381</b>	<b>833 494</b>	<b>-2,22 %</b>

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2012	2013	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	5 760	5 873	+1,96 %
Nombre d'abonnements non domestiques	476	454	-4,62 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>6 236</b>	<b>6 327</b>	<b>+1,46 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Répartition des abonnés par commune

ARGENTRE	1 180
BAZOUGERS	505
BONCHAMP-LES-LAVAL	2 534
FORCE	450
LA CHAPELLE-RAINSOUIN	179
LOUVIGNE	441
PARNE-SUR-ROC	566
SOULGE-SUR-OUETTE	472
<b>Total des abonnés</b>	<b>6 327</b>

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2012	2013	Variation
Volume produit	439 218	510 423	+16,21 %
Volume importé	413 163	323 071	-21,81 %
Volume exporté	- 8 427	- 11 147	+32,28 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>843 954</b>	<b>822 347</b>	-2,56 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	421 692	427 288	+1,33 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	259 816	254 549	-2,03 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>681 508</b>	<b>681 837</b>	<b>+0,05 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 73 m³ par an. Elle était de 73 m³ en 2012.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2012 [m³]	Exporté en 2013 [m³]
SIAEP DE MESLAY OUEST - LA CROPTE		2 519
SIAEP DE MONTSURS	8 427	8 628
Volume total exporté	- 8 427	- 11 147

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2012	2013	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	400,8	405,8	+1,27 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société SAUR FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2014, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 18,18 % par rapport aux tarifs de base établis au 1er janvier 2007.  
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

### ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2014 :  
l'exploitant ne perçoit pas de frais d'accès au service

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :  
- Une partie fixe ou abonnement  
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.  
Les volumes sont relevés annuellement.  
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### ● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.  
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2013	1 <sup>er</sup> jan 2014
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3100

○ **LE PRIX DE L'EAU** Tarif hors redevance de pollution domestique

▪ *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2013	1 <sup>er</sup> jan 2014	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,40	26,97	+2,16 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 200 m <sup>3</sup> )	0,7652	0,7664	+0,16 %
	N° 2 (201 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,6901	0,6912	+0,16 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m <sup>3</sup> )	0,6223	0,6234	+0,18 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,04	34,50	+1,35 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 200 m <sup>3</sup> )	0,347	0,35	+0,86 %
	N° 2 (201 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,347	0,35	+0,86 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m <sup>3</sup> )	0,347	0,35	+0,86 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,032	0,032	0,00 %
	Fonds départemental [€/m <sup>3</sup> ]	0,2851	0,2866	+0,53 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

▪ *Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>*

	1 <sup>er</sup> jan 2013	1 <sup>er</sup> jan 2014	Variation
Exploitant	118,22	118,94	+0,61 %
Collectivité	75,68	76,50	+1,08 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,84	3,84	0,00 %
Fonds départemental	34,21	34,39	+0,53 %
TVA	12,76	12,85	+0,71 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>244,71</b>	<b>246,52</b>	<b>+0,74 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+0,79 %</b>

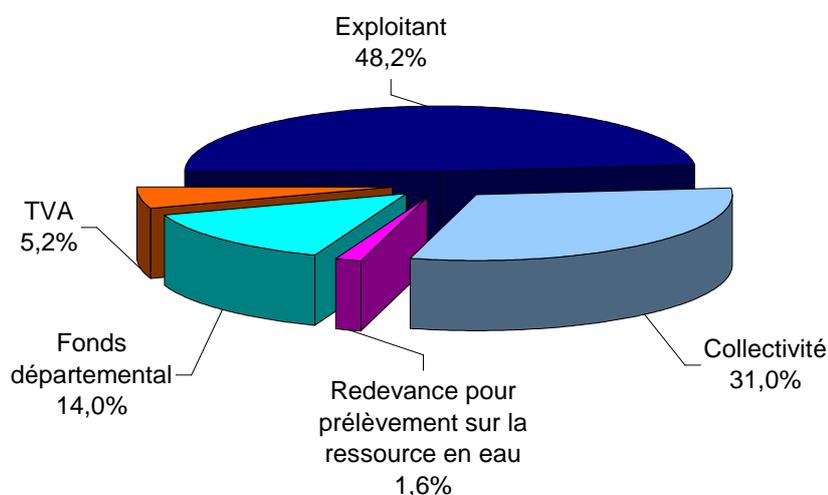
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,05 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0021 €/l

**Répartition au 1er janvier 2014**



## ○ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

### ▪ Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2013	1 <sup>er</sup> jan 2014	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,40	26,97	+2,16 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 200 m <sup>3</sup> )	0,7652	0,7664	+0,16 %
	N° 2 (201 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,6901	0,6912	+0,16 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m <sup>3</sup> )	0,6223	0,6234	+0,18 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,04	34,50	+1,35 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 200 m <sup>3</sup> )	0,347	0,35	+0,86 %
	N° 2 (201 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,347	0,35	+0,86 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m <sup>3</sup> )	0,347	0,35	+0,86 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,032	0,032	0,00 %
	Fonds départemental [€/m <sup>3</sup> ]	0,2851	0,2866	+0,53 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,31	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### ▪ Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2013	1 <sup>er</sup> jan 2014	Variation
Exploitant	118,22	118,94	+0,61 %
Collectivité	75,68	76,50	+1,08 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,84	3,84	0,00 %
Fonds départemental	34,21	34,39	+0,53 %
Redevance de pollution domestique	37,20	37,20	0,00 %
TVA	14,80	14,90	+0,68 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>283,95</b>	<b>285,77</b>	<b>+0,64 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+0,79 %

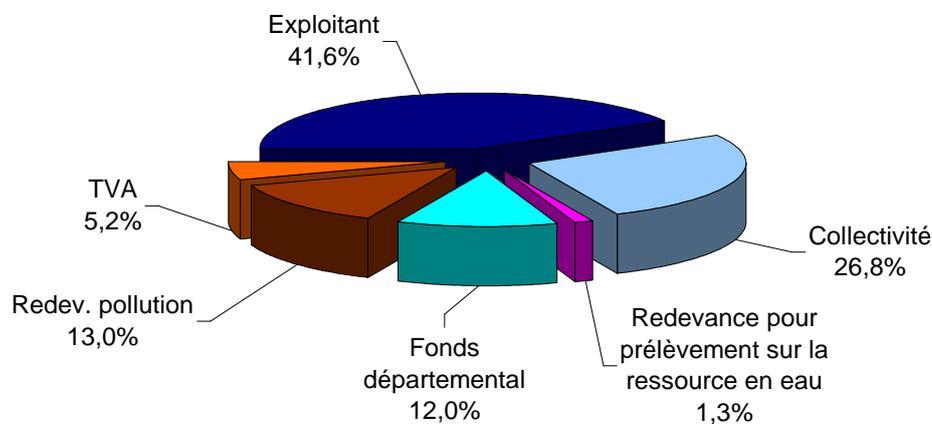
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,38 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0024 €/l

### Répartition au 1er janvier 2014



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

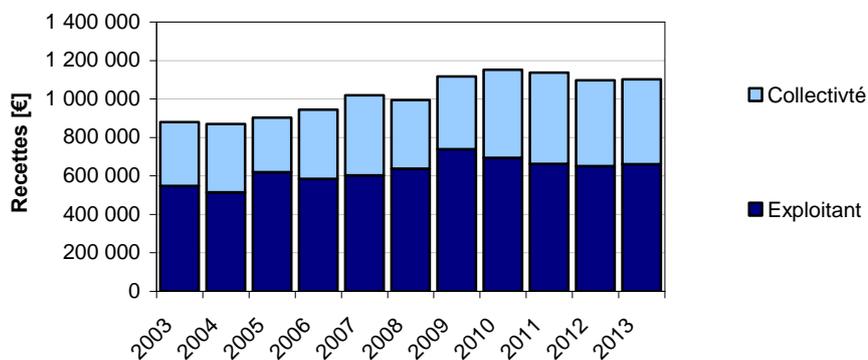
- Recettes de la collectivité

	2012	2013	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	425 060,55 €	437 876,62 €	+3,02 %
dont abonnements	202 195,98 €	210 191,41 €	+3,95 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	21 576,98 €	2 234,87 €	-89,64 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>446 637,53 €</b>	<b>440 111,49 €</b>	<b>-1,46 %</b>

- Recettes de l'exploitant

	2012	2013	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	669 643,44 €	669 271,47 €	-0,06 %
dont abonnements	161 638,91 €	166 742,68 €	+3,16 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 24 065,78 €	- 13 754,94 €	+42,84 %
Recettes de volume exporté	4 696,83 €	5 369,20 €	+14,32 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>650 274,49 €</b>	<b>660 885,73 €</b>	<b>+1,63 %</b>

SAUR ne déclare pas de recettes de vente d'eau au SIAEP de Meslay Ouest – la Cropte, pourtant 2 519 m<sup>3</sup> ont été exportés vers cette collectivité en 2013. Cette absence de facturation doit être liée à l'absence de convention de vente d'eau liant votre syndicat à celui de Meslay Ouest - la Cropte.



## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	37	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	49	0	100 %	-

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau  
Import d'eau traitée depuis LAVAL**

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**Prélèvement Montroux**

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	--

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

**92 %**

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

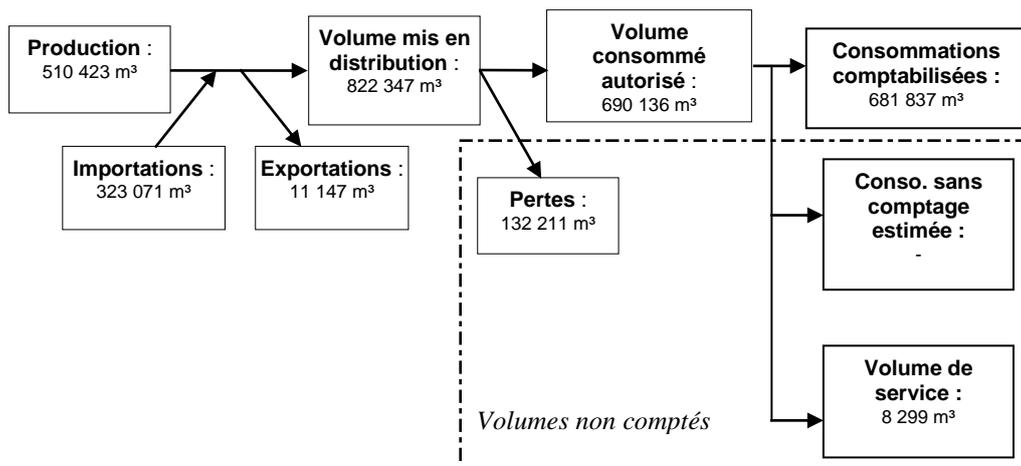
		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>0</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Remarque : dans son rapport annuel (page 14), SAUR indique un indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau de 95, selon la notation proposée par l'arrêté du 02 décembre 2013. L'absence de référence de l'indicateur dans le détail de la notation fourni par SAUR ne permet pas de renseigner le tableau ci-dessus.

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 8 299 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution =**  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2009	2010	2011	2012	2013
Rendement du réseau de distribution [%]	90,0 %	88,6 %	78,5 %	83,3 %	84,1 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

- **indice des volumes non comptés =**  
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,6	0,7	1,4	1,1	0,9

- **indice linéaire de pertes en réseau =**  
pertes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,6	0,7	1,4	1,0	0,9

- **indice linéaire de consommation =**  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	5,3	5,3	5,0	4,9	4,7
Seuil de rendement [%]	66,1 %	66,1 %	66,0 %	66,0 %	65,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2009	2010	2011	2012	2013
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	1,988	0,228	1,375	0,506

#### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,2 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

La liste et les montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice figurent en pages 60, 61, 92 et 93 du rapport annuel du délégataire.

#### Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2012	2013
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
<b>% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2012	2013
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €